

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
À SA QUATRE-VINGT-UNIÈME SESSION

Cartagena de Indias (Colombie), 22 novembre 2007

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour	2
2. Liste des décisions	3
3. Décisions prises par le Conseil	4
4. Liste de participants	13

1. ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Demandes d'admission à la qualité de Membre (en tant que de besoin)
3. Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes pour la période 2008-2009
4. Questions administratives, financières et statutaires
 - a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière
 - b) Rapport du Comité du budget et des finances
 - c) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts
 - d) Demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement
5. Journée mondiale du tourisme : thèmes à proposer à l'Assemblée générale pour 2008 et 2009 et désignation des pays hôtes
6. Modalités de nomination du Secrétaire général adjoint
7. Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale (document pour information)
8. Actualisation du budget et fixation du montant des contributions des Membres pour la période 2008-2009
9. Membres affiliés : rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
10. Lieu et date de la quatre-vingt-deuxième session du Conseil exécutif
11. Projets de décision de la quatre-vingt-unième session du Conseil exécutif

2. LISTE DES DÉCISIONS

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(LXXXI)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4
2(LXXXI)	Demandes d'admission à la qualité de Membre (en tant que de besoin) (point 2 de l'ordre du jour)	4
3(LXXXI)	Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes pour la période 2006-2007 (point 3 de l'ordre du jour)	5
4(LXXXI)	Questions administratives, financières et statutaires : a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière ; b) Rapport du Comité du budget et des finances (point 4 a)b) de l'ordre du jour)	5
5(LXXXI)	Questions administratives, financières et statutaires : c) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts ; d) Demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement (point 4 c)d) de l'ordre du jour)	6
6(LXXXI)	Journée mondiale du tourisme : thèmes à proposer à l'Assemblée générale pour 2008 et 2009 et désignation des pays hôtes (point 5 de l'ordre du jour).....	8
7(LXXXI)	Modalités de nomination du Secrétaire général adjoint (point 6 de l'ordre du jour)	9
8(LXXXI)	Actualisation du budget et fixation du montant des contributions des Membres pour la période 2008-2009 (point 8 de l'ordre du jour)	10
9(LXXXI)	Membres affiliés : rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 9 de l'ordre du jour)	11
10(LXXXVI)	Lieu et date de la quatre-vingt-deuxième session du Conseil exécutif (point 10 de l'ordre du jour)	12

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

CE/DEC/1(LXXXI)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents CE/81/1 prov. et CE/81/1 prov.annot.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa quatre-vingt-unième session tel que proposé.

.....

CE/DEC/2(LXXXI)

Demandes d'admission à la qualité de Membre

Point 2 de l'ordre du jour
(documents A/17/19 a)I) et A/17/19 a) II))

Le Conseil exécutif,

Ayant été informé des documents élaborés par le Secrétaire général à ce sujet,

Décide de les transmettre pour approbation à l'Assemblée générale.

.....

CE/DEC/3(LXXXI)

**Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes
pour la période 2008-2009**

Point 3 de l'ordre du jour
(documents A/17/9 et CE/81/3 Rev.)

Le Conseil exécutif,

Exprimant sa reconnaissance pour le travail efficace des Commissaires aux comptes désignés pour l'actuelle période biennale, l'Espagne M. Fernando Casas Guillén et M^{me} Mercedes Lebrancón Cortés (Espagne) et M^{me} Rita Mitra et M. Manish Kumar (Inde),

1. Les remercie de leur contribution ;

Tenant compte des l'article 12 g) et 26 des Statuts de l'Organisation,

Constatant que, pour la période 2008-2009, le Secrétariat a reçu des manifestations d'intérêt de trois pays, la France, l'Inde et l'Espagne,

Ayant à l'esprit les observations faites à ce sujet par le Secrétaire général,

2. Décide de recommander à l'Assemblée générale de nommer l'Espagne et la France aux postes de Commissaire aux comptes pour la période 2008-2009, et de confier à l'Inde, une fonction de commissaire aux comptes spécial chargé de la révision des comptes relatifs aux activités menées par l'OMT, en sa qualité d'agence d'exécution du PNUD, avec des fonds provenant de ce Programme.

.....
CE/DEC/4(LXXXI)

Questions administratives, financières et statutaires

- a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière
b) Rapport du Comité du budget et des finances**

Point 4 a) et b) de l'ordre du jour
(documents A/17/5 a) et A/17/5 a) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant entendu le rapport du Comité du budget et des finances,

1. Prend note avec satisfaction qu'à la date de la présente session, il a été perçu environ 90 % du total des contributions à recevoir des Membres pour l'année en cours et 107 % des recettes estimées en provenance des contributions ;
2. Prend acte du fait que, conformément à la recommandation de l'Assemblée générale à sa seizième session, l'équilibre a été maintenu entre les dépenses, maîtrisées, et les recettes ;
3. Constate qu'à ce jour, les recettes en provenance des arriérés de contributions s'élèvent à 1 157 481 euros, ce qui représente 165 % du montant escompté pour 2007 ;
4. Se déclare satisfait de la situation financière favorable de l'Organisation et, rappelant sa décision CE/DEC/6(LXXX) à ce sujet, propose à l'Assemblée générale d'autoriser le Secrétaire général à constituer un fonds de 100 000 euros sur le budget de cette année en prévision des dépenses nécessaires pour l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ;

Ayant été informé du montant considérable des arriérés de contributions que certains Membres doivent à l'Organisation,

5. Insiste pour que les Membres en retard dans le paiement de leurs contributions liquident dès que possible les sommes dues.
-

CE/DEC/5(LXXXI)

Questions administratives, financières et statutaires

- c) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts**
- d) Demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement**

Point 4 c) et d) de l'ordre du jour
(documents A/17/6 a)b) et A/17/6 a)b) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance de l'application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts aux Membres figurant dans les documents susmentionnés,

Ayant été informé des Membres qui bénéficient de l'exemption temporaire de l'application des dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts,

Ayant entendu le rapport du Comité du budget et des finances,

1. Note avec satisfaction que la République populaire démocratique de Corée n'est plus sous le coup des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement, puisqu'elle a payé une partie de ses arriérés ;
2. Se félicite du fait que le Costa Rica se conforme scrupuleusement à son plan de paiement et qu'il a ramené sa dette à un montant inférieur à ses contributions pour les deux dernières années, ce qui lui permet de continuer à échapper à l'application des dispositions du paragraphe 13 ;
3. Décide, en raison de l'application des plans de paiement ayant fait l'objet d'un accord, de proposer à l'Assemblée générale de renouveler l'exemption temporaire des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement pour ce qui est des Membres effectifs Costa Rica, El Salvador, Mali, Mongolie et Nicaragua ;
4. Décide également de recommander à l'Assemblée générale de maintenir l'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 à la Géorgie, à la Guinée, à la Guinée-Bissau, au Niger, au Pérou, à la République démocratique populaire lao, au Rwanda et au Yémen, étant entendu que si au 1^{er} avril 2008, ils n'étaient pas à jour dans les versements que prévoit leur plan de paiement, ledit paragraphe 13 leur serait de nouveau appliqué ;

Rappelant ses décisions CE/DEC/7(LXXVIII), CE/DEC/5(LXXIX) et CE/DEC/8(LXXX),

5. Note avec satisfaction qu'en signe de bonne volonté, l'Iraq a réglé sa contribution de 2007 à l'OMT ;
6. Propose à l'Assemblée générale d'accorder à l'Iraq l'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement sous réserve du règlement de ses contributions ordinaires en 2008 et en 2009 ;
7. Demande au Secrétaire général de poursuivre ses négociations avec l'Iraq pour ce qui a trait aux arriérés de contributions de ce pays et de préparer, dans un délai de grâce de deux ans, un plan de paiement objet d'un accord commun contenant des propositions concrètes relatives à la fois au montant dû et aux modalités d'amortissement ;
8. Constate qu'alors qu'en mars 2006, le Burundi avait exclu de se retirer de l'Organisation, il n'a encore présenté aucun plan de paiement et que, par conséquent, il est de nouveau passible de la suspension de sa qualité de membre conformément à l'article 34 des Statuts ;
9. Décide de soumettre à l'Assemblée générale les plans de paiement présentés par les Membres effectifs suivants et déjà approuvés lors de ses soixante-dix-huitième, soixante-dix-neuvième et quatre-vingtième sessions : Burkina Faso, Cambodge et Uruguay, ainsi que ceux présentés à l'actuelle session par la Bolivie, la Gambie, la Mauritanie et la République démocratique du Congo ;

10. Demande au Secrétaire général de l'informer à sa quatre-vingt-troisième session du respect des engagements pris par les Membres, afin de décider du maintien de l'exemption ou de la ré-application des dispositions du paragraphe 13 ;

Ayant pris acte de la liste des Membres auxquels s'applique actuellement la mesure de suspension prévue à l'article 34 des Statuts,

11. Constata que les Membres énumérés ci-dessous ont accumulé des arriérés égaux ou supérieurs à leurs contributions pour quatre exercices financiers et qu'en conséquence, la mesure de suspension prévue à l'article 34 des Statuts pourrait leur être applicable dans un délai d'un an, conformément à la disposition 1 b) de la résolution 217(VII) de l'Assemblée générale :

MEMBRE EFFECTIF

CÔTE D'IVOIRE

MEMBRES AFFILIÉS

1. ASSOCIAÇÃO BRASILEIRA DE GASTRONOMIA - ABRESI
2. A.T.S.
3. EL MEJABAAT EL KOUBRA TOURS
4. FACULTY OF TOURISM & HOTELS, CAIRO UNIVERSITY, AL FAYOUM BRANCH
5. FUNDACION ESCUELA DE NEGOCIOS MBA
6. MAHARASHTRA TOURISM DEVELOPMENT CORPORATION LTD.
7. ÉCOLE D'HÔTELLERIE ET DE RESTAURATION - PROMHOT
8. TOURISMPAN
9. UNIVERSITY OF THE WEST INDIES – CENTRE FOR HOTEL AND TOURISM MANAGEMENT
10. VAO « INTOURIST »

.....
CE/DEC/6(LXXXI)

Journée mondiale du tourisme : thèmes à proposer à l'Assemblée générale pour 2008 et 2009 et désignation des pays hôtes

Point 5 de l'ordre du jour
(documents CE/81/5 et CE/81/5 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le document présentant les thèmes proposés pour la Journée mondiale du tourisme de 2008 et de 2009,

1. Donne son adhésion aux concepts qu'exprime ces thèmes ;
2. Prie le Secrétaire général de mettre au point la formulation des deux thèmes afin d'assurer la répercussion la plus large possible à ces éditions de la Journée mondiale du tourisme ;

Ayant pris connaissance des candidatures à la qualité de pays hôte de la Journée mondiale du tourisme,

3. Demande à la Commission régionale pour les Amériques de choisir entre les deux Membres effectifs qui ont offert d'être le pays hôte de la Journée mondiale du tourisme de 2008 et de faire part de la candidature retenue à l'Assemblée générale, et
 4. Propose à l'Assemblée générale de désigner le Ghana comme pays hôte de la Journée mondiale du tourisme de 2009.
-

CE/DEC/7(LXXXI)

Modalités de nomination du Secrétaire général adjoint

Point 6 de l'ordre du jour
(document CE/81/6)

Le Conseil exécutif,

Rappelant la résolution 512(XVI) de l'Assemblée générale par laquelle, notamment, elle le prie d'étudier la question des modalités de nomination du Secrétaire général adjoint,

Ayant pris connaissance des documents préparés par le Secrétaire général à ce sujet, ainsi que du rapport du Groupe de travail créé en la matière par le Conseil exécutif et présidé par la Tunisie,

1. Prend note que dans une très large majorité d'organisations du système des Nations Unies, le Secrétaire/Directeur général adjoint est nommé par le Chef du Secrétariat après consultation ou approbation d'un organe politique ;
2. Partage l'avis du Groupe de travail selon lequel il convient d'observer les trois principes suivants :
 - conférer un rôle accru à l'Assemblée générale dans le processus de nomination,
 - s'aligner sur la pratique suivie en la matière par les Nations Unies et les institutions spécialisées
 - laisser au Secrétaire général le choix de sélectionner son adjoint, de manière à ce qu'une équipe cohérente puisse être constituée

3. Est d'avis qu'il convient de s'inspirer des propositions figurant dans ledit rapport, sous réserve de leur examen par le Conseiller juridique et en tenant compte des propositions faites par l'Espagne au sujet de son paragraphe 13, et
 4. Transmet ces recommandations à l'Assemblée générale.
-

CE/DEC/8(LXXXI)

**Actualisation du budget et fixation du montant des contributions
des Membres pour la période 2008-2009**

Point 8 de l'ordre du jour
(documents A/17/8 et CE/81/8)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du document A/17/8 préparé conformément à la formule adoptée pour le calcul des contributions, qui se sert des données fournies par les Nations Unies et par les Membres,

Ayant examiné les recommandations faites par le Comité du budget et des finances à sa quarante-huitième réunion,

1. Remercie le Secrétaire général pour avoir procédé, conformément à sa demande, à une révision en baisse du budget sur la base des hypothèses économiques que la permettent ;
2. Est d'avis qu'il convient de préserver l'essentiel des ressources affectées au Programme de travail, conformément à la recommandation du Comité du Programme, et souhaite que l'Assemblée se prononce sur une proposition révisée permettant de réduire à nouveau légèrement le montant du budget et de limiter davantage encore l'effort contributif des Membres

Tenant compte du fait que le budget approuvé pour la période 2008-2009 s'élèvera ainsi à 25 110 000 euros,

3. Décide que la part du budget à financer avec les contributions des Membres effectifs et des Membres associés se monte à 11 048 023 euros pour 2008 et à 11 213 743 euros pour 2009 ;
4. Décide en outre que le solde devrait être financé par les contributions des Membres affiliés et par les autres sources de financement dont il est question dans le document A/17/8 ,

5. Recommande à l'Assemblée générale de fixer la contribution des Membres affiliés pour la période 2008-2009 à 2 400 euros par an, dont 1 400 euros seront leur contribution au budget de l'Organisation, 400 euros leur assurant l'accès annuel gratuit à la bibliothèque virtuelle de l'OMT et 600 euros étant affectés à leurs propres activités ;
 6. Décide que pour les contributions des Membres associés, il existera deux catégories distinctes, toutes deux avec un montant inférieur de 10 % à la contribution des Membres effectifs respectivement des groupes 13 et 9, et
 7. Recommande à l'Assemblée générale d'adopter le barème correspondant des contributions pour la période biennale 2008-2009.
-

CE/DEC/9(LXXXI)

Membres affiliés :
rapport du Comité pour l'examen
des candidatures à la qualité de Membre affilié

Point 9 de l'ordre du jour
(document CE/81/9)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport de son Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni le 22 novembre 2007,

1. Décide de présenter à la dix-septième session de l'Assemblée générale les candidats suivants à la qualité de Membre affilié :
 1. ADVENTURE TRAVEL TRADE ASSOCIATION (États-Unis d'Amérique)
 2. AUSTRALIAN TOURISM EXPORT COUNCIL (Australie)
 3. CENTRO DE ESTUDOS E INVESTIGACIONES TURISTICA – CETUR – UNIVERSIDAD DE SANTIAGO DE COMPOSTELA (Espagne)
 4. CHAMBER OF COMMERCE OF THE DEDOCANESE (Grèce)
 5. CORPORACIÓN COMUNICACION IBEROAMERICANA BARCELÓ Y ASOCIADOS (Espagne)
 6. DNIPRO HOTEL (Ukraine)
 7. FEDERATION OF TOURISM ASSOCIATIONS OF NIGERIA (FTAN) (Nigéria)
 8. FISAVET-AOC – FEDERATION INTER-ETAT DES SYNDICATS D'AGENCES DE VOYAGES ET DE TOURISME POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE
 9. GEOS (France)
 10. JORDAN APPLIED UNIVERSITY COLLEGE OF HOSPITALITY AND TOURISM (Jordanie)
 11. KOHL & PARTNER TOURISM CONSULTANCY INTERNATIONAL (Autriche)

- 12. RAINFOREST ALLIANCE (États-Unis d'Amérique)
- 13. RENFE (Espagne)
- 14. THE FUTURE FOUNDATION (Royaume-Uni)
- 15. THE SCOLARSHIP (États-Unis d'Amérique)
- 16. THE TOURISM COMPANY (Royaume-Uni)
- 17. TOUR OPERATORS' INITIATIVE FOR SUSTAINABLE TOURISM DEVELOPMENT (TOI)
- 18. TOURISM KWAZULU-NATAL TOURISM AUTHORITY OR TOURISM KWAZULU-NATAL (Afrique du Sud)
- 19. TOURISMROI LLC (États-Unis d'Amérique)
- 20. TRALLIANCE CORPORTAION (Etats-Unis d'Amérique)
- 21. MONDIAL ENERGY INC (Canada)

- 2. Fait siennes les recommandations du Comité en ce qui concerne ses futures réunions.

.....

CE/DEC/10(LXXXI)

Lieu et date de la quatre-vingt-deuxième session du Conseil exécutif

Point 10 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif,

Décide de tenir sa quatre-vingt-deuxième session à Cartagena de Indias le 29 novembre 2007, immédiatement après la clôture de la dix-septième session de l'Assemblée générale.

.....

4. LISTE DE PARTICIPANTS

Étaient présents à la quatre-vingt-unième session du Conseil exécutif :

- 1) les délégués des Membres ci-après du Conseil : Allemagne, Argentine, Botswana, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Croatie, Espagne, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Kenya, Mali, Nigéria, Portugal, Philippines, Qatar, République de Corée, Sénégal, Seychelles, Tunisie et Turquie ;
- 2) le Président de la Commission régionale pour l'Afrique (Nigéria) ;
- 3) le Président de la Commission régionale pour les Amériques (Brésil) ;
- 4) le Président de la Commission régionale pour l'Europe (Croatie)
- 5) le représentant des Membres associés (Madère) ;
- 6) le représentant des Membres affiliés (Group RCI) ;
- 7) les représentants des États membres suivants : Afrique du Sud, Burkina Faso, Colombie, Égypte, Fédération de Russie, France, Iraq, Kazakhstan, Malaisie, Monaco, Pologne, République dominicaine, Thaïlande et Ukraine, en tant qu'observateurs ;
- 8) le Président du Comité du budget et des finances (Argentine), et
- 9) le Président du Comité du programme (Autriche).